

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 MARS 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 09 MARS, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 03 mars 2023

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Annie MARAIS, André LANDREAU, Christophe MONTEIRO, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Sabrina BURON, Cédric JEGOU.

POUVOIRS :

Annie MARAIS donne pouvoir à François NEBOUT,
André LANDREAU donne pouvoir à Robert JABOUILLE,
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Hassen SFAR,
Frédéric MILLAC donne pouvoir à Lysiane ROUYER,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Mallory PEYRONAUD,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS,
Cédric JEGOU donne pouvoir à Louis-Adrien DELARUE.

MEMBRE ABSENT :

Jean Leopold SIWE-NANA.

Monsieur Robert LECOCQ a été nommé secrétaire de séance

N° 2023-018- Convention de financement avec Oméga pour les actions de médiation sociale et de médiation interculturelle.

La ville via la politique de la ville hors contrat de ville- développe des actions d'animation de la commune et de médiation. Ainsi, elle finance les actions des médiateurs d'OMEGA. La présente délibération propose la convention cadre pour l'année 2023, encadrant le versement d'une somme de 48 000€ à OMEGA pour la présence d'agents de médiation sociale et interculturelle sur le territoire communal.

La Ville participe à la mise en œuvre des projets Politique de la Ville et à l'accompagnement des acteurs locaux, notamment associatifs, par un soutien en ingénierie de projet et/ou financier dans la réalisation d'action(s) répondant aux objectifs du Contrat de Ville.

Ainsi, la commune souhaite s'appuyer sur l'expertise d'OMEGA dans la poursuite des objectifs fixés en ce sens. A ce titre, une subvention est allouée à la structure.

En contrepartie, OMEGA s'engage, selon le principe du mode projet, à poursuivre les objectifs énoncés ci-dessous, aux moyens de missions fléchées. Les résultats sont par ailleurs évalués sur la durée complète de la convention.

L'action des agents de médiation sociale et de médiation interculturelle a pour objectif de concourir, par leur place et leur posture, à la mise en œuvre des objectifs généraux du contrat de ville, notamment :

- Besoin de présence d'adultes de référence sur l'espace public pour tisser du lien social avec la population
- Coordonner et développer des actions œuvrant en faveur de l'apaisement des tensions dans un souci d'amélioration du cadre de vie
- Avoir une attention particulière sur le suivi des conflits potentiels inhérents au parc d'habitat collectif.

La présente délibération concerne la convention qui encadre l'attribution des 48 000€ (10 000€ pour la médiation sociale et interculturelle & 38 000€ pour la médiation sociale renforcée).

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité – M. BONNEFOND et M. JEGOU ne prenant pas part au vote- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement OMEGA pour la présence d'agents de médiation sociale et interculturelle sur le territoire communal ainsi que tous les documents y afférent.

Fait et délibéré en mairie, le 09 mars 2023.

Le maire,



François NEBOUT